

VERS UNE RECONNAISSANCE DES MÉTIERS DE LA FILIÈRE VIABILITÉ



Pour affichage - 23 octobre 2020

A l'initiative de Force Ouvrière, une première réunion de travail s'est déroulée le 20 octobre 2020 sur la filière Viabilité.

Face à l'évolution des pratiques et des procédures, à l'intégration des nouvelles technologies, au développement de la polyvalence ou encore à une gestion du risque sous circulation accru avec la croissance du trafic, **les acteurs de la filière que vous êtes ont vu leurs missions et leurs tâches s'étoffer durant ces dernières années.**

C'est en prenant en compte l'ensemble de ces paramètres que notre organisation a souhaité l'ouverture d'une négociation pour la viabilité, afin entre autres de reconnaître la montée en compétence des salariés.

Au cours de ce premier acte, **FO a rappelé en préalable à la direction le principe de ne pas toucher à la C37.**

De plus, nous avons émis le souhait de travailler sur 4 axes de travail :

- **L'organisation du travail,**
- **La rémunération,**
- **Le déroulement de carrière,**
- **L'aménagement de fin de carrière.**

Même si aujourd'hui le contexte économique et social n'est pas très favorable, il est possible de trouver des solutions pour agir sur les 4 axes de travail et reconnaître la montée en compétence des salariés de la filière. Vos représentants FO feront des propositions en ce sens.

A l'issue de nos discussions, les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour travailler sur l'élaboration d'une carte des métiers de la filière viabilité. Elle sera présentée à la prochaine réunion, prévue en janvier 2021.

L'esprit de cette négociation n'a pas pour objectif de supprimer les dispositifs mis en place dans l'accord d'entreprise C37 du 13 mars 1996 relative à l'organisation du travail de la viabilité.

Les élus Force Ouvrière souhaitent au contraire les renforcer et les compléter.



Ensemble battons-nous pour défendre vos intérêts !